



Charte du pôle audois de l'ESS

Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire portent un projet collectif ancré sur leur territoire qui place les femmes et les hommes au cœur de leurs projets.

Axée sur le développement humain, solidaire et durable et sur l'utilité sociale, l'Economie Sociale et Solidaire répond de façon démocratique, innovante et solidaire aux besoins de son territoire.

Par l'adhésion à cette charte, nous acteur(s) de l'Economie Sociale et Solidaire mobilisé(s) sur le territoire de l'Aube souhaitons rappeler notre attachement à ces valeurs.

Nous partageons les 7 principes suivants qui régiront l'action du Pôle d'Animation Territoriale Audois de l'ESS :

- 1^{er} principe – Placer l'Humain au cœur du développement
- 2^{ème} principe – Porter des actions au service de notre territoire
- 3^{ème} principe – Agir en faveur de l'environnement
- 4^{ème} principe – Animer une démarche participative
- 5^{ème} principe – Agir dans une approche solidaire (liberté, co-opération)
- 6^{ème} principe – Faire vivre les principes d'éducation populaire
- 7^{ème} principe – Utiliser l'économie comme moyen d'agir et non comme finalité

=====

Bulletin d'adhésion

Je souhaite adhérer au Pôle d'animation territoriale Audois de l'ESS et je reconnais partager les valeurs énoncées ci-dessus.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Structure :

- Collège n°1 : Structure adhérente de la CRESS Grand-Est
- Collège n°2 : Structure de l'ESS
- Collège n°3 : Personne physique

Date

Signature